

Orbe le 11 mai 2017

A l'attention de Monsieur Lucas Menotti

Concerne évaluation de la surface extensive de la PPE en Bellevue 11, CH-1020 Renens

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande visant à évaluer l'état des surfaces extensives fleuries concernant la PPE susmentionnée et suite à nos observations du 5 avril 2017, nous vous faisons parvenir nos conclusions :

Dans l'ensemble et généralement, une diversité floristique intéressante a été relevée. Nous avons pu constater la présence de nombreuses espèces conférant à la surface une valeur écologique satisfaisante en milieu urbain. Nous avons pu à cette occasion identifier entre autres *leucanthemum vulgare*, *salvia pratensis*, *centaurea jacea* et *scabiosa*, *hypericum perforatum*, *medicago lupulina*, *lotus corniculatus* etc.. ainsi que de nombreuses graminées. L'association végétale est ici typique d'un gazon fleuri composé d'espèces indigènes. La répartition des espèces est généralement équilibrée. Cependant, la présence ponctuelle mais significative d'une espèce potentiellement envahissante pourrait à terme remettre en cause cet équilibre. Il s'agit de la luzerne cultivée qui était probablement présente initialement dans la terre végétale mise en place. Afin de limiter la présence de cette espèce, décision a-t-elle était prise d'intervenir directement en arrachant à la main cette dernière. L'avantage étant ici de mettre en œuvre une technique d'éradication douce et respectueuse du couvert végétal en place. La pression, certes réelle, mais encore mesurée de la luzerne autorisant une telle intervention. Ces mesures qui ont été mises en œuvre ces derniers temps devraient fortement limiter la présence de cette espèce à l'avenir. Il se peut que l'opération doive être renouvelée ces 2 prochaines années pour une éradication optimale. Cette décision sera fonction des observations de reprise réalisées sur la surface ces prochaines années.

Pour les zones plus fortement envahies (notamment aux abords de certaines terrasses), un passage de tondeuse devrait permettre de limiter la reprise de la luzerne. Cette opération sera à répéter en 2018 et 2019.

Nous recommandons pour cette surface, un régime de fauches de 3 à 6 fauches par an avec évacuations des résidus de coupe à savoir une fauche printanière début avril, une fauche après la floraison des marguerites (autour du 15 juin, début juillet au plus tard) et une dernière fauche de nettoyage à l'automne (autour du 15 octobre). Les 2 à 3 fauches supplémentaires peuvent se réaliser sur les zones moins diversifiées et permettront de mettre en œuvre un régime de tonte différencié afin de créer d'éventuelles voies de cheminement autour des îlots laissés plus hauts. Ne pas descendre en dessous de 7-8 cm de hauteur et laisser les déchets de la fauche d'été se ressemer sur place (éventuellement sur les zones fauchées/tondues plus souvent).

Espérant que ces quelques remarques vous soient utiles, nous restons à votre entière disposition et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

Otto Hauenstein Semences SA



Stéphane Tremblet
Resp. secteur gazons Romandie

Otto Hauenstein Semences SA



Xavier Allistein
Conseiller technique gazons
079 331 91 19